

Les pouvoirs publics ont renforcé ces dernières années la réglementation régissant les ascenseurs. La loi Urbanisme & Habitat précise l'ensemble des travaux à réaliser visant à réduire 17 risques identifiés.

Elle impose, à travers le contrôle technique quinquennal, une vérification des ascenseurs tous les 5 ans et porte sur 77 points de contrôle.

# Contrôle technique quinquennal

ASCENSEURS

## LE CONTRÔLE TECHNIQUE QUINQUENNAL : UN OUTIL DE MAÎTRISE DES RISQUES

Le contrôle technique quinquennal des ascenseurs a pour vocation de prévenir les accidents. Il ne doit pas être perçu comme une simple obligation « diagnostic ». Il doit être réalisé avec rigueur et considéré comme un examen approfondi périodique de la conformité de votre parc.

Afin de porter un nouveau regard sur les installations, il est préférable de dissocier le contrôle technique quinquennal des missions de suivi. Les missions globales d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettent par ailleurs de suivre la mise en œuvre de la prestation et l'exploitation, de définir une politique technique et d'améliorer la sécurité de fonctionnement des équipements pour les usagers.

## ETUDE CONSEIL & SECURITE RÉALISE POUR VOUS DES CONTRÔLES TECHNIQUES COMPLETS ET PRÉCIS

- Une visite sur site avec l'exploitant,
- La réalisation de 92 points de contrôles allant au-delà des 77 obligatoires,
- La rédaction d'un rapport synthétique, lisible, et facilement exploitable,
- La rédaction d'un rapport favorisant une information de qualité à destination des habitants.

Retrouvez toute notre actualité sur : [www.e-c-s.fr](http://www.e-c-s.fr)

Les consultants d'E-C-S  
sont certifiés pour leurs compétences par SGS.  
Ils justifient notamment d'un minimum  
de 8 ans d'expérience professionnelle.

www.e-c-s.fr

Retrouvez tous vos contacts et toutes  
nos implantations régionales sur notre  
site : [www.e-c-s.fr](http://www.e-c-s.fr)

## E-C-S PREND EN COMPTE VOS CONTRAINTES DE GESTION ET ASSURE UNE VEILLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE PERMANENTE

■ **Une garantie sur la compétence des intervenants** : les consultants d' Etude Conseil & Sécurité sont certifiés pour leurs compétences par SGS. Ils justifient notamment d'un minimum de 8 ans d'expérience professionnelle (5 ans dans le domaine de l'installation ou l'entretien des ascenseurs et 3 ans dans le domaine de l'inspection ou du contrôle),

■ **Une méthode complète et sécurisante qui va au-delà des obligations réglementaires pour mieux vous préserver des risques** : la réglementation s'appuie sur 77 points de contrôle. Etude Conseil & Sécurité va au-delà en contrôlant 92 points pour une meilleure sécurité des usages et conservation du matériel,

■ **Une expérience riche et diversifiée** : notre société intervient depuis plus de 1 ans dans le domaine des ascenseurs,

nos équipes étant composées de consultants ayant pour la plupart plus de 15 ans d'expérience. Pour ces missions, nous mobilisons des spécialistes de la gestion de patrimoine qui s'associent aux compétences techniques de nos ascensoristes,

■ **Une démarche utile** : nos rapports sont synthétiques et précis. Ils répondent aux exigences de la loi et vous facilitent la lecture, l'utilisation et la communication de vos données,

■ **Des intervenants proches** : avec un réseau de 3 implantations, nos consultants interviennent rapidement sur votre parc,

■ **Une démarche éco-responsable** : toutes vos données peuvent être disponibles et accessibles sur Extranet. Cela facilite votre organisation tout en limitant l'utilisation de papier.